

Décision portant révision n°2 au calendrier prévisionnel pour l'année 2020 et fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2021 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Hauts-de-France

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L312-1, L313-1 à L313-9, R 313-1 à R 313-10 et D 312-8 à D 312-10 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé de la Région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision du 31 janvier 2020 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2020 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la décision du 12 mars 2020 portant révision n°1 au calendrier prévisionnel pour l'année 2020 et fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2021 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la décision du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

DECIDE

Article 1 – Le calendrier prévisionnel pour l'année 2020, annexé à la décision du 31 janvier 2020 fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2020 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Hauts-de-France, est modifié tel qu'il figure en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 – Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Hauts-de-France est fixé pour l'année 2021 tel qu'il figure en annexe 2 de la présente décision.

Article 3 – Ce calendrier a un caractère indicatif. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Il peut être consulté sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>

Article 4 – Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 – La directrice de la prévention et de la promotion de la santé de l'ARS Hauts-de-France et le directeur de l'offre médico-sociale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 2 NOV. 2020

Pour le directeur général de l'ARS Hauts-de-France et par délégation,
le directeur de l'offre médico-sociale,

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale

Sylvain LEQUEUX

Sylvain Lequeux

ANNEXE 1

Calendrier prévisionnel pour l'année 2020 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'ARS Hauts-de-France

Création de services de soins infirmiers à domicile pour personnes en situation de précarité	
Territoire concerné	Aisne et Nord
Population ciblée	Personnes en situation de précarité
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Deuxième trimestre 2020
Autorisation prévisionnelle	Dernier trimestre 2020

Création de lits halte soins santé	
Territoire concerné	Pas de Calais
Population ciblée	Personnes en Difficultés Spécifiques
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Premier semestre 2020
Autorisation prévisionnelle	Dernier trimestre 2020

Création de lits halte soins santé	
Territoire concerné	Somme
Population ciblée	Personnes en Difficultés Spécifiques
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Premier semestre 2020
Autorisation prévisionnelle	Dernier trimestre 2020

Création d'unités de vie pour personnes en situation de handicap présentant des « comportements-problèmes »	
Territoire concerné	Aisne – Nord – Oise – Pas-de-Calais – Somme
Population ciblée	Personnes en situation de handicap
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Dernier trimestre 2020
Autorisation prévisionnelle	Deuxième semestre 2021

ANNEXE 2

Calendrier prévisionnel pour l'année 2021 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence exclusive de l'ARS Hauts-de-France

Création d'appartements de coordination thérapeutique	
Territoire concerné	Oise
Population ciblée	Personnes en Difficultés Spécifiques
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Premier semestre 2021
Autorisation prévisionnelle	Dernier trimestre 2021

Création de lits halte soins santé	
Territoire concerné	Oise
Population ciblée	Personnes en Difficultés Spécifiques
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Premier semestre 2021
Autorisation prévisionnelle	Dernier trimestre 2021